

BULLETIN SUIVI DES ODD



FOCUS SUR ODD 5: EGALITÉ ENTRE LES SEXES

Image d'archive, projet VGB, 2022



La République du Congo s'est engagée en 2015 dans la mise en œuvre de «l'Agenda 2030», fixant 17 objectifs de développement durable (ODD) dans l'optique de l'éradication de l'extrême pauvreté, la lutte contre les inégalités et la préservation de la planète.

Pour assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des ODD, l'Association Avenir NEPAD Congo se propose à travers le Bulletin communautaire de suivi des objectifs de développement durable, de porter mensuellement une attention particulière sur leur état de mise en œuvre .

L'organisation entend œuvrer pour l'apport d'une base de faits, d'analyses et de données pour une meilleure compréhension des enjeux structurant les ODD. Elle souhaite jouer le rôle de facilitateur pour contribuer à améliorer le bien-être des populations vulnérables, protéger la planète et œuvrer pour une paix durable.

Le bulletin est établi à partir d'un ensemble de données compilées par l'organisation, l'analyse de l'état d'avancement et indique les résultats contrastés en fonction des cibles et indicateurs des ODD

Faute d'études évaluatives, recherches et bien d'autres données fiables et actualisées sur les interventions réalisées depuis 2015 au sujet des ODD, il est difficile de mesurer les progrès réalisés à ce jour, en ce qui concerne l'implication des femmes dans la sphère de prise de décision. Pourtant des efforts considérables ont été remarquables en ce qui concerne l'ODD 5 qui vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles. Les principales cibles définies sont: l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs, la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes.

Dans ce numéro inaugural consacré à l'ODD 5 «**parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles.**», l'accent sera mis sur l'état des lieux, notamment les efforts engagés par le gouvernement, la perception des citoyens sur l'égalité de genre et les progrès vers l'atteinte de l'ODD 5.

ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION D'ÉGALITÉ DE GENRE

Dr Ngodi Etanislak, coordonnateur

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et filles demeurent des défis majeurs en République du Congo. Bien qu'il soit difficile de faire une analyse exhaustive des différentes cibles et indicateurs de l'ODD5, une brève présentation des acquis obtenus à ce jour, permettrait de mieux saisir le niveau de mise en œuvre de cet ODD consacré à l'égalité de genre.

Des efforts considérables

Depuis 2015, la République du Congo met en œuvre plusieurs interventions visant l'atteinte de l'ODD 5. Les principales cibles définies concernent: l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs, la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes et filles. Au-delà des avancées significatives enregistrées au cours de ces dernières années, il reste cependant des actions majeures à accomplir pour espérer atteindre cet ODD d'ici l'horizon 2030.

Au sujet de la **cible 5.1** «mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et filles.», des progrès ont été enregistrés à travers l'adoption et la ratification des traités internationaux, la mise en place d'un arsenal juridique pour faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination et le renforcement de la parité homme-femme dans tous les secteurs de la vie nationale (article 17 de la Constitution de 2015).

En ce qui concerne la **cible 5.2** «éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violences faites aux femmes et filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.», outre la mise en place d'un Programme national sur les violences faites aux femmes, l'adoption de la loi Mouebara n°19-2022 du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo et la loi n°4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant, des actions visant à l'assistance juridique et judiciaire des survivantes, la prise en charge médico-psychologique des enfants et femmes victimes de violences basées sur le genre dans les formations sanitaires ont été réalisées.

Pour la **cible 5.5** «Veiller à ce que les femmes participent pleinement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et accèdent sur un pied d'égalité.», des efforts considérables sont à entreprendre pour l'atteinte de l'objectif de la parité lors des échéances électorales. Les progrès ont été réalisés en matière d'implication/participation des femmes dans les sphères de décision (occupation des postes ministériels et électifs).

Pour la **cible 5.6** «Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation.», le pays a pris des engagements au niveau régional et international et réalise diverses actions y afférentes.

Analyse de la réponse nationale

Les femmes représentent près de 51,7% de la population congolaise. Cependant, elles sont sous-représentées dans les instances de décision et sont souvent confinées dans des rôles subalternes dans la sphère politique, administrative, économique et sociale. Malgré l'amélioration de quelques indicateurs, il faut noter la persistance des inégalités de genre.

L'analyse de la réponse nationale en vue de réduire les inégalités sociales (sexes et âges) s'impose. Les stratégies à mettre en œuvre en vue de contribuer à l'égalité de genre

pourraient consister à: (i)-assurer l'intégrité physique et psychologique des femmes; (ii)-promouvoir les droits économiques et sociaux et l'autonomisation des filles et femmes; (iii)-renforcer la voix et la participation politique des femmes et (iv)-faire évoluer la culture institutionnelle.

PERCEPTION DES CITOYENS CONGOLAIS SUR L'ODD 5

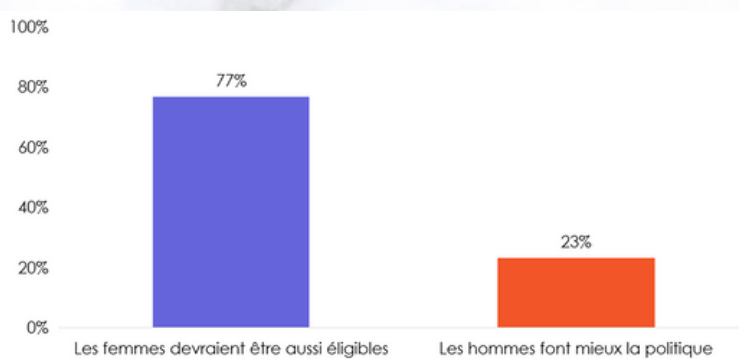
Madila Crépin, Assistant à la Communication

Depuis le 15 janvier 2023, l'Association Avenir NEPAD Congo est devenu le partenaire national du réseau Afrobarometer en République du Congo. Ce réseau panafricain de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie est présent dans 42 pays africains. Dans le cadre des enquêtes du Round 9, l'Association Avenir NEPAD Congo, s'est entretenue avec 1.200 adultes congolais entre le 20 juin et le 17 juillet 2023. D'après cette enquête, les résultats encourageants ont été obtenus pour l'ODD5 (égalité des sexes), tandis que les autres enregistrent des scores moyens ou faibles. C'est-à-dire, plus de la moitié (53%) des congolais estiment que leur gouvernement réalise de bonnes performances vers l'atteinte de l'ODD5.

La priorité accordée à l'égalité de genre

L'indice d'inégalité de genre 0,570 confirmait en 2019, la persistance des inégalités de sexe au Congo, en dépit des dispositions de l'article 17 de la Constitution qui garantissent la représentativité des femmes dans les sphères de décision. Les données de l'enquête du round -9 d' Afrobarometer montrent que les Congolais ne sont pas unanimes sur les principes d'égalité des genres, en matière d'éligibilité des femmes en politique.

Fig. 1. L'égalité d'éligibilité en politique

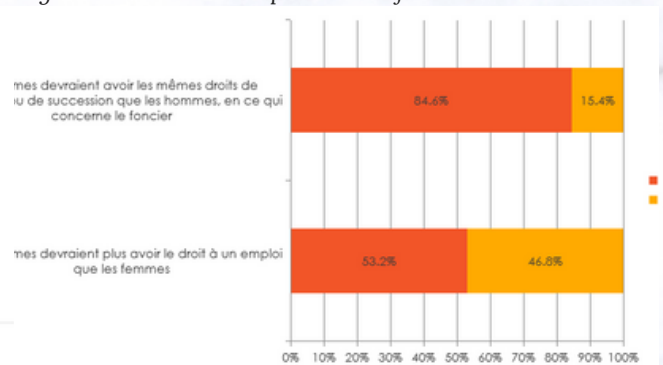


En s'appuyant sur l'enquête Afrobarometer, 77% des répondants affirment que les femmes devraient être éligibles à des postes politiques au même titre que les hommes, contre 23 % qui pensent que les hommes font mieux la politique que les femmes, et devraient être seuls à être élus à des postes politiques. Cette position est influencée par le poids des traditions et la culture patriarcale qui impose des comportements discriminatoire à l'égard de la femme, concernant l'accès aux instances de prise de décision.

L'offre d'égalité

La perception des répondants sur les principes égalitaires en matière d'accès au foncier et à l'emploi diffère selon les lieux de résidence (urbain/rural) et de sexe (femmes/hommes). Pour les droits fonciers, 81,1% des répondants affirment que les femmes et les hommes ont les mêmes chances de posséder et d'hériter la terre. Pour l'emploi, 53,2% des répondants souhaitent l'égalité des chances en matière d'emplois qui rapportent un revenu.

Fig. 2. L'accès à l'emploi et au foncier

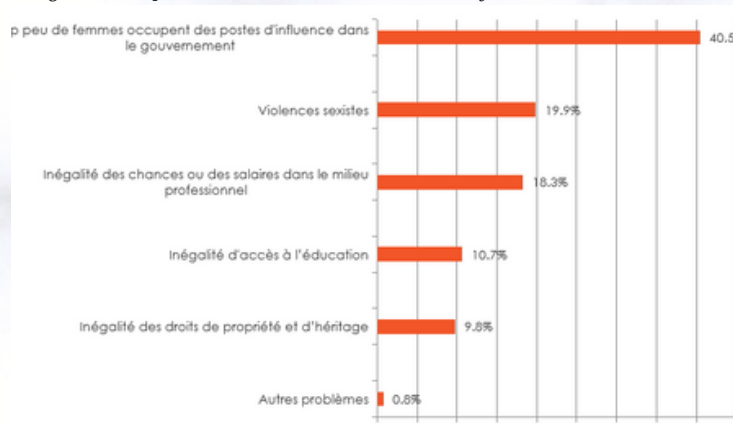


Promotion de l'égalité genre

Aux yeux des Congolais, les inégalités de genre sont observées dans les différents secteurs d'activités. Il y a lieu de mener des actions de terrain visant à renforcer la participation des femmes dans le processus de décision, l'administration publique et plaider en faveur de l'amélioration du cadre juridique et législatif.

Les données de l'enquête Afrobarometer du round-9 permettent de faire une classification des priorités.

Fig. 3. Les priorités sur les droits des femmes



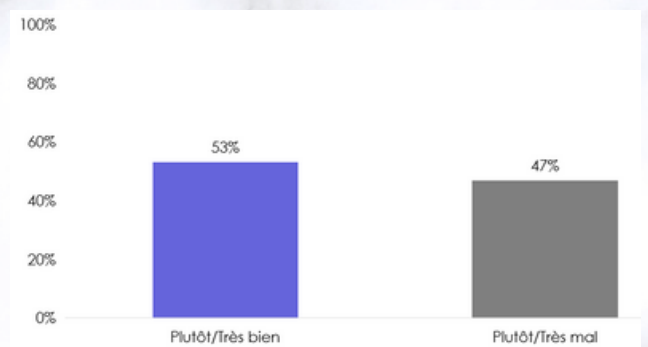
A la lecture de ce graphique, il est clair que le renforcement de la présence des femmes dans les sphères de décision demeure la plus importante question relative aux droits des femmes à adresser au gouvernement et la société congolaise (40,5%). Ensuite viennent les questions de violences basées sur le genre, les inégalités d'accès à l'éducation, aux droits de propriété et héritage et d'autres problèmes. Ces résultats de l'enquête Afrobarometer devraient constituer un référentiel utile à l'aune duquel, des recherches basées sur les évidences de plaidoyer pourraient mesurer les progrès réalisés en matière d'égalité de genre.

Performance gouvernementale

La notion d'égalité de genre fait référence à l'égal accès aux droits, ressources et opportunités et est essentielle pour construire une société épanouie car l'autonomisation de la femme stimule la productivité et la croissance économique. Il convient de se questionner sur les politiques et programmes que le gouvernement devra mettre en place pour renforcer l'appropriation et la mise en pratique des principes de l'égalité des genres.

La participation des femmes à la vie politique et publique a été marquée par la promulgation de la Constitution du 25 octobre 2015. Celle-ci a permis la mise en place du conseil consultatif de la femme. Les progrès réalisés en matière d'implication des femmes dans la sphère de prise de décision réside dans les fonctions électives et de nominations. D'après les résultats de l'enquête Afrobarometer, plus de la moitié (53%) des répondants estiment que leur gouvernement congolais réalise de bonnes performances vers l'atteinte de l'ODD5 (fig.4)

Fig. 4. Promotion de l'égalité des droits et des chances en faveur des femmes



Bien que la majorité des répondants approuvent les performances réalisées par le gouvernement dans la promotion de l'égalité entre les genres, une bonne partie de la population réclame davantage d'actions en faveur de la promotion des droits de la femme. Il s'agit de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et filles focalisées autour des aspects suivants: la consolidation de l'égalité des sexes; le renforcement du rôle et de la place des femmes et des filles dans l'économie et l'emploi; l'accès accru des femmes dans les sphères de prise de décisions; la lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre et le renforcement du mécanismes institutionnel et l'amélioration du cadre juridique et législatif. Au-delà de la recherche empirique pour produire des évidences sur le plaidoyer, le soutien aux acteurs au développement et la société civile afin de mutualiser les efforts qui concourent à l'atteinte des résultats de l'ODD 5 s'impose comme un impératif.